



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2020

**Présents** : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **QUILLON** Fabrice, **SERAPHIN** Karine, **TERRAY** Alexandra, **VALDIVIA** Géraldine

**Excusés** : **PETIT** Elodie, **RABATEL** Mickael

**Secrétaire de séance** : M. **DENISSE** Bruno

*Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Ayant pris part à aux délibérations : 13*

*Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2020*

*Séance ouverte à 20h00*

---

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### ✓ **Conseil Municipal**

Mme le maire annonce aux membres du conseil municipal qu'elle a reçu le 18 septembre dernier un courrier de démission pour raisons personnelles du conseil municipal de M. GUILLAUD Éric. Après transmission en Sous-Préfecture, ces derniers nous informent qu'il faut faire "monter" le suivant de liste Monsieur Fabrice QUILLON qu'il faudra convoquer lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Ce qui explique la présence ce soir de M. QUILLON Fabrice

#### ✓ **Commissions communales** (Délibération 2020-026)

À la suite de la démission de M. GUILLAUD Éric, il convient de revoir la composition des commissions communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le tableau des commissions proposé en annexe n°1

✓ **Commissions Intercommunales (C.C.V.D.D.) (Délibération 2020-027)**

À la suite de la démission de M. GUILLAUD Éric, il convient de revoir la composition des commissions intercommunales.

Mme le maire informe le Conseil Municipal que les suppléants notés lors de la dernière réunion n'ont pas été pris en compte. Cependant, en cas d'impossibilité du titulaire d'être présent à une des réunions, il peut se faire représenter par n'importe quel conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le tableau des commissions proposé en annexe n°2

✓ **SMABB**

Compte tenu de la démission de M. Éric GUILLAUD, il faut désigner de nouveaux délégués au SMABB.

Pour rappel :

Titulaire : Éric GUILLAUD

Suppléant : François AUGIER

Après discussion, le Conseil Municipal décide de statuer ainsi :

Titulaire : François AUGIER

Suppléant : Christophe CLAVEL-GRABIT

✓ **Compte rendu des délégations**

**Arrêtés du maire**

2020-29 PERMISSION DE VOIRIE - CHEMIN DE PUY CAILLOT - EIFFAGE.docx

2020-30 ARRETE DE POLICE - CHEMIN DE PUY CAILLOT - EIFFAGE.docx

2020-31 PERMISSION DE VOIRIE - RD 17E ROUTE DU VILLAGE - CONSTRUCTEL.doc

2020-32 ARRETE DE POLICE - CHEMIN DE FEYDEL ET RD 17E ROUTE DU VILLAGE.doc

2020-33 ARRETE DE POLICE - TOUR DE FRANCE.doc

**Délibérations du conseil municipal**

2020-022 RENOUELEMENT CCID.doc

2020-023 OPPOSITION A L'IMPLANTATION D'UN PYLONE POUR ANTENNE FREE.docx

2020-024 TRAVAUX VOIRIE 2020 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL.docx

## **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### ✓ **Batiments Publics**

#### ○ **Ecole / Cantine / Garderie** (*Délibération 2020-028*)

François AUGIER informe le Conseil Municipal qu'il est très difficile d'obtenir des devis auprès des entreprises sollicitées.

Mme le maire annonce au Conseil Municipal que dans le cadre du plan école porté par le conseil départemental, il est encore possible de présenter un dossier. Il s'agit de subvention à hauteur de 60% du montant HT des travaux.

M. AUGIER propose de monter un dossier pour la réfection de la toiture de l'école.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

#### ○ **Stade**

Les travaux de réensemencement du terrain de foot ont été réalisés comme convenu par l'entreprise COSEEC

Il faudrait réfléchir à de nouveaux jeux pour les enfants. Les jeux actuels sont vieillissants et ont aussi, pour certains été endommagés par les dégradations volontaires.

La commission travaillera sur le sujet lors du prochain budget.

### ✓ **Voirie :**

#### ○ **Travaux de voirie**

Un devis avait été demandé à EIFFAGE pour refaire les fossés en goudron qui longent la route des envers.

Le devis annonçait un chiffrage qui oscillait entre 34 000 et 38 000 €.

Le montant étant élevé, il est proposé d'abandonner le projet dans un premier temps. Proposition acceptée à l'unanimité.

D'autres travaux sont à étudier :

➔ Curage des fossés des voies communales et arrases. => demander un devis

- ➔ Signalisation horizontales et verticales des arrêts de bus => voir avec M. MARAND et Mme BRAEUNIG au conseil départemental.
- ➔ Busage du chemin de MontDormir

- **Adressage**

Les numéros des adresses des derniers permis de construire accordés vont être commandés.

L'adressage pourra être mis à jour.

- **Sécurisation du Centre village**

Bruno DENISSE informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. JANNOT du TE 38 pour évoquer avec lui l'enfouissement des lignes électriques, téléphonique et de l'éclairage publique dans le centre village en vue des travaux de sécurisation.

A notre demande Territoire d'Énergie Isère (TE 38) a étudié la faisabilité de l'opération présenté dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité	COMMUNE de MONTAGNIEU
Affaire n°	18-006-246
Enfouissement BT/TEL, Route du Village	

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
---

*(Délibération 2020-029)*

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	95 170 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	95 170 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 95 170 €

Financements externes : 95 170 €  
**Participation prévisionnelle :** 0 €  
*(Frais TE38 + contribution aux investissements)*

➤ **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €

#### TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	46 309 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	2 205 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	44 104 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

➤ **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	46 309 €
Financements externes :	0 €
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>46 309 €</b>
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

➤ **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 2 205 €

À la suite de notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE DE MONTAGNIEU  
Affaire n° 20-002-246  
EP - entrée bourg

#### TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

*(Délibération 2020-030)*

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	20 473 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	11 866 €
La participation aux frais de TE38 s'élève à :	460 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	8 147 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	20 473 €
Financements externes :	11 866 €
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>8 607 €</b>
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

- **2 - PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **460 €**
  
- **3 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **8 147 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

En ce qui concerne les travaux de sécurisation, une première ébauche de plan va être faite par le service Voirie de la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné dans le cadre de la convention assistance maîtrise d'ouvrage.

Il sera étudié lors d'une prochaine réunion de la commission voirie.

- **Sécurisation Marlieu**

L'arrêt de bus du quartier de Marlieu se situe le long de la route départementale devant le lavoir. Pour y accéder les enfants doivent traverser la route départementale où la circulation est dense et les vitesses des automobilistes élevées. Etant donné qu'il

ne s'agit que d'un lieu-dit on ne peut pas faire abaisser la limitation de vitesse en dessous de 70 km/h et il n'est pas possible de créer un passage piéton.

La commission devra étudier les différentes possibilités afin de sécuriser au mieux les cheminements piétons dans ce quartier.

✓ **Urbanisme :**

- Dossiers en cours

Bruno DENISSE annonce les différents dossiers qui ont été instruits.

Il informe aussi le Conseil Municipal qu'il a été demandé des renseignements complémentaires à M. MALSCH concernant la communication des pièces d'un dossier d'urbanisme.

Les pièces d'un dossier d'urbanisme sont communicables dans leur ensemble dès que l'instruction du dossier est terminée. Ce principe s'applique à tout requérant, quelle que soit sa qualité de conseiller municipal ou simple citoyen.

C'est pourquoi, la constitution d'une commission urbanisme qui viserait dans le détail les différents projets d'urbanisme en cours d'instruction serait illégale.

Aussi un élu autre que le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme ayant reçu délégation ne peut donc avoir communication des dossiers en cours d'instruction.

✓ **CCAS :**

- Repas des aînés

Karine SERAPHIN informe le Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, il a été décidé en réunion de CCAS d'annuler le repas des Aînés cette année

En contrepartie, un colis sera distribué à toutes les personnes de 70 ans et plus sur réponse uniquement.

- Projet MARPA

Mme le maire et Karine SERAPHIN présentent brièvement le Projet de MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées) portée par la commune de Biol en partenariat avec la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Elles rappellent que l'ancienne équipe municipale avait décidé de ne pas participer au projet de MARPA.

Après discussion les membres du conseil municipal décident de confirmer cette décision et de ne pas faire partie de la réflexion sur ce projet de MARPA.

Un courrier en ce sens sera envoyé à la commune de Biol.

✓ **Scolaire**

- Cantine

Les enfants ont pu réintégrer les locaux de la cantine.

✓ **Vie associative**

- Utilisation salles communales

Les associations utilisatrices des salles communales ont pu reprendre leur activité en appliquant un protocole sanitaire stricte et en limitant le nombre de participants à 30 personnes maximum dans la salle d'animation.

L'utilisation de chaque salle est cependant réglementée par un arrêté municipal qui s'ajoute à la réglementation départementale en vigueur.

- Conscrits

Il est évoqué la traditionnelle vente de brioches des conscrits qui semble être un risque en cette période de crise sanitaire.

Il est proposé de convoquer le Président des Conscrits afin de trouver une solution.

✓ **Personnel communal**

- Recrutement Agent des services techniques

Mme le maire rappelle qu'un appel à candidature a été lancé pour le remplacement de Michel DURAND-TERRASSON qui fera valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

7 candidatures ont été reçues.

A ce jour, 3 ont été retenues pour être reçues le jeudi 8 octobre prochain.

- Amicale du Personnel (*Délibération 2020-031*)

L'amicale du personnel de la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné propose aux personnels des communes d'être adhérents pour 10 € par an par agent avec une participation de 100 € par commune de 1 à 10 salariés.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette adhésion à condition que les agents soient intéressés.

✓ **Points Divers**

- Contrat de maintenance : monte personne

À la suite de la visite du SDIS, il nous a été demandé de faire un contrôle sécurité du monte-personne qui se trouve à la salle des fêtes. Bureau veritas n'était pas en mesure de faire un contrôle puisqu'il n'avait jamais eu de visite de maintenance. Nous avons donc dû faire appel à la société Jean Léon Elévation qui l'avait installé pour faire une première visite de maintenance.

L'entreprise nous a ensuite proposé un contrat de maintenance annuel comprenant une visite par an pour un montant annuel de 200 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal valide cette proposition.



### ○ SACPA

Mme le maire informe le Conseil Municipal que par le passé, la commune avait une convention avec la SPA de Renage pour gérer la capture des chiens et chats errants.

En juin 2018, la SPA a stoppé la convention et tous les services.

La SACPA est un groupe qui propose le même type de service et qui est en lien avec le centre animalier de Renage.

La prestation est calculée d'après le nombre d'habitants de la commune à raison de 0.929 € HT par habitant soit un montant annuel HT de 1022,83 €.

La commune étant dans l'obligation de récupérer les animaux errants n'a pas de structure et de personnel susceptible de gérer ces animaux.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal valide cette proposition.

### ○ Délégué CNAS

Mme le maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Social (CNAS)

Le CNAS a permis la mise en place de prestations sociales pour le personnel communal. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Le conseil Municipal doit élire un délégué élu pour le mandat 2020 - 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**POUR = 13**

**CONTRE = 0**

**ABSTENTION = 0**

- **DESIGNE** Christelle BAS, membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu au CNAS
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour compte de la commune, tous documents relatifs à ce dossier.

### ○ Chantier Jeunes

Mme le maire informe le Conseil Municipal que l'opération chantier jeune est à nouveau déployé sur le territoire de l'intercommunalité pour l'année 2021.

Il est attribué à chaque commune du territoire, selon son nombre d'habitants de 1 à 4 contrats.

Chantiers jeunes. La commune de Montagnieu peut bénéficier de 3 contrats pour l'année 2021.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de valider les 3 contrats pour l'opération chantier jeune 2021.

### ○ Taxe OM pour logement communaux

Madame le maire rappelle au conseil municipal que les ordures ménagères sont maintenant payées par une taxe incluse dans les impôts fonciers en fonction de la base locative de chaque logement.

La taxe foncière étant prélevée aux propriétaires, il convient de répercuter la partie TEOM aux locataires.

Le montant des charges 2020 a été évalué en fonction du taux de la taxe d'ordures ménagères indiqué sur l'avis de taxes foncières 2019 à savoir 14%

L'avis de taxe foncière 2020 nous est parvenue. Le taux de la taxe d'ordures ménagères de l'année 2020 est de 12,90%. Il convient de faire une régularisation des charges déjà perçues aux locataires et il convient aussi de réévaluer le montant des charges pour les mois de novembre et décembre 2020 ainsi que pour l'année 2021 suivant le dernier taux appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la régularisation proposée
- **VALIDE** la réévaluation des charges proposée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et pour l'année 2021.
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

○ AG sou des écoles / garderie

Géraldine VALDIVIA fait un bilan des Assemblées Générales du Sou des Ecoles et de la Garderie où peu de familles étaient présentes.

Très peu d'activités réalisées durant l'année scolaire en raison de la COVID 19 et du confinement.

Reconduction des mêmes manifestations dans la mesure du possible en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

○ Vandalisme

Madame le maire informe le Conseil Municipal que par un courrier, M. DE BELLECOMBE a déposé une main courante suite à des actes d'incivilité dans sa propriété du Château du Chatelard à Montagnieu

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 23h30

Signatures

Christelle BAS

Bruno DENISSE

Karine SERAPHIN

François AUGIER

Géraldine VALDIVIA

Fabrice QUILLON

Margaret CAVASIN

Christophe CLAVEL-  
GRABIT

Pauline GUERAUD-PINET

Catherine GAUDRAY

Jean-Noël DAVID

Elodie PETIT

Mickaël RABATEL

Alexandra TERRAY

Stéphane GUILLOT-  
JEROME

COMMISSIONS COMMUNALES MONTAGNIEU 2020										
COMMISSIONS →	FINANCES	CCAS	TRAVAUX	URBANISME	VOIRIE	APPELS D'OFFRE	SCOLAIRE	FETES/ CEREMONIES ANIMATIONS LIEN ASSOCIATIF	EMBELLISSEMENT DU VILLAGE	INFORMATION COMMUNICATION
NOMS ↓										
Christelle BAS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bruno DENISSE	X		X	X	X	X				
Karine SERAPHIN	X	X				Xsupp	X		X	X
François AUGIER	X		X	X		X	X			X
Géraldine VALDIVIA		X	X			Xsupp	X			
Maguy CAVASIN		X					X		X	
Christophe CLAVEL-GRABIT				X	X				X	X
Pauline GUERAUD-PINET								X	X	X
Stéphane GUILLOT-JEROME			X	X	X				X	
Catherine GAUDRAY	X			X				X		X
Jean-Noël DAVID			X		X	X				
Elodie PETIT	X	X						X	X	
Mickaël RABATEL	X		X					X		X
Alexandra TERRAY				X		Xsupp		X	X	X
Fabrice QUILLON			X		X			X		

## Annexe 2

Nom de la commission	Personnes référentes	Organisation technique				Nature et composition de la commission				Représentants commissions			
		VP	Fréquence	Jour	Horaires	Lieu (le cas échéant) - tournant ? Site fixe ?	Vocation (consultative, travail, informative...)	Nombre de représentants	Critères de représentativité le cas échéant	Communes	Noms	Prénoms	Fonction communale
<b>1 Finances</b>	Laurent MICHEL	tous les 2 mois (ajustable)	Lundi	18h30	Siège	Commission de travail	36	1/commune : maire, adjoint aux finances ou conseiller délégué	MONTAGNIEU	BAS	Christelle	MAIRE	
<b>2 Politique d'accueil, mutualisation et Economie sociale et solidaire</b>	Cédric MILANI	Trimestre	jeudi	18h-20h	Tourant		36	en priorité Maires ou adjoints	MONTAGNIEU	SERAPHIN	Karine	ADJOINTE	
<b>3 Développement Durable</b>	Bernard BADIN	tous les 3 mois (ajustable)	Jeudi (2ème jeudi)	18h-21h	Tourant	Format : 1/ point actu 2/ intervention experts 3/ travail de la commission	36 + VP associés		MONTAGNIEU	DENISSE	Bruno	ADJOINT	
<b>4 Economie</b>	Jean-Paul BONNETAIN	1/Mois puis 1/1,5mois	Lundi	18h30	siège en priorité	Consultative et travail	36	néant	MONTAGNIEU	RABATEL	Mickael	CONSEILLER	
<b>5 PE-E-J-Citoyenneté</b>	Michel SERRANO	1 par mois la 2ème semaine du mois	Mardi	18h00 - 20h00	Tourant	Informativ - Consultative sauf si dossier particulier qui nécessite un groupe de travail sur dossier spécifique	1 par commune soit 36 élus	Elu ayant la fibre à vocation PE-E-J et d'une vision sociale	MONTAGNIEU	VALDIVIA	Géraldine	CONSEILLER	
<b>6 Tourisme, PDIPR, Sport et Culture</b>	Philippe LATOUR	1 fois par mois	Mercredi (2ème)	18h00	siège en priorité	Consultative et travail	36	néant	MONTAGNIEU	GUERAUD-PINET	Pauline	CONSEILLER	
<b>7 Urbanisme et Habitat</b>	Thérèse TISSERAND/ Fabien RAJON	1/mois puis 1/1,5mois	mardi	18h30	siège	Consultative et travail	36	délégués au SCOT et SAGAV	MONTAGNIEU	TERRAY	Alexandra	CONSEILLER	
<b>8 Agriculture</b>	Thérèse TISSERAND	1/2 ou 3 mois	à définir	Matin (10h00)	Tourant communes	Consultative et travail	36	néant	MONTAGNIEU	GUILLOT-JEROME	Stéphane	CONSEILLER	
<b>9 Biodiversité</b> *Environnement ENS *GEMAPI *Ordures Ménagères	Marie-Christine FRACHON	1/Mois puis 1/1,5mois	mardi	18h30	siège	Consultative et travail	36	en priorité délégués au SICTOM(s), SMIND, SMAAB, SJA GA	MONTAGNIEU	AUGIER	François	ADJOINT	
<b>10 Commission du service Eau et Assainissement - politique en gestion direct</b>	Frédéric LELONG	1/trimestre	jeudi	18h30	siège VDD	Validation stratégie, projets, tarifs, bilans, etc.	1 par commune = 18	Suppléance prévue par la loi	MONTAGNIEU	RABATEL	Mickael	CONSEILLER	
<b>11 commission Politique Eau et Assainissement</b>	Frédéric LELONG	1 à 2 fois par an	jeudi (2ème - à alterner avec commission DD)	18h30	siège VDD	lien entre la politique E&A et les enjeux sur le territoire de la CCVDD : économie, urbanisme, etc.	groupe restreint VDD	les délégués nommés dans les Syndicats + délégués commission E&A service	MONTAGNIEU	RABATEL	Mickael	CONSEILLER	
<b>12 Mobilité</b>	Gilles BOURDIER	tous les 3 mois (ajustable)	Jeudi (2ème jeudi)	18h - 21h	Tourant	Format : 1/ point actu 2/ intervention experts 3/ travail de la commission	36 + VP associés		MONTAGNIEU	GAUDRAY	Catherine	CONSEILLER	